

INSCRIVEZ-VOUS AU COMPTE DE TAXES EN LIGNE DÈS MAINTENANT!

Facile, rapide
et accessible!



rouyn-noranda.compte-taxes

Renoncez au papier

Pour ne plus recevoir vos comptes de taxes par la poste, n'oubliez pas de cocher la case appropriée dans les modes de communication de votre propriété.

← Retour à mes propriétés

\$ Taxation

→ Modes de communication

– Retirer ma propriété

Modes de communication

Je ne souhaite plus recevoir la version papier de mon compte de taxes

🔄 Mettre à jour

Nouveau propriétaire

ENVOI DES COMPTES DE TAXE FONCIÈRE

Le compte de taxes annuel est expédié au cours du mois de janvier au nom du propriétaire inscrit au rôle de taxation. Durant l'année d'acquisition, vous ne recevrez donc pas de compte de taxes à votre nom.

APRÈS VOTRE VISITE CHEZ LE NOTAIRE

Assurez-vous d'effectuer votre changement d'adresse via notre site Web et de vous procurer une copie du compte de taxes afin d'effectuer les paiements aux dates d'échéance.

Le fait de ne pas avoir reçu de compte de taxes ne vous soustrait pas de l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues.

Modes de paiement

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET WEB

Au comptoir, au guichet automatique ou sur le site Web des institutions participantes avec le numéro SIPC 534 qui apparaît sur votre facture. Inscrivez les 11 chiffres en débutant par 000XXXXXXX (excluant le 534).

PAIEMENT PRÉAUTORISÉ

- Versements aux échéances (3 versements)
- Versements mensuels (12 versements)

Complétez le formulaire d'adhésion en ligne sur notre site Web à rouyn-noranda.ca/paiement-taxes ou présentez-vous à l'hôtel de ville avec un spécimen de chèque d'ici le 1^{er} février 2024, afin de remplir le formulaire d'adhésion.

ATTENTION

Si la mention « **PAIEMENT PRÉAUTORISÉ ACTIF** » est indiquée dans la section NOTES de votre compte de taxes, c'est que vous êtes déjà inscrit. Veuillez ne pas nous retourner un nouveau formulaire.

COMPTOIR-CAISSE DE L'HÔTEL DE VILLE

(comptant, chèque ou Interac)

100, rue Taschereau Est, C. P. 220
Rouyn-Noranda QC J9X 5C3

Dates importantes en 2024

TAXES FONCIÈRES

Facturation	15 janvier 2024
1 ^{er} versement	15 février 2024
2 ^e versement	15 mai 2024
3 ^e versement	15 septembre 2024

Les dates d'échéance doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts et de pénalités.

TAXE D'EAU

Transmission obligatoire de la lecture du compteur d'eau	Entre le 15 mai et le 15 juin 2024
Facturation	18 septembre 2024
1 ^{er} versement	18 octobre 2024
2 ^e versement*	18 novembre 2024

*La taxe d'eau est payable en un versement ou en deux versements si le montant excède 300 \$.

Nous joindre

ÉVALUATION ET TAXATION

Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est
C. P. 220
Rouyn-Noranda, QC J9X 5C3

819 797-7110, poste 7430

taxation@rouyn-noranda.ca